

FICHE N° 98 i

Version: 3

Directive	97/23/CE	Mots clés :	Base statistique	Norme
Directive	<i>51125/0</i> L		Epreuve	Vérification finale
Référence directive : Annexe I § 3.2.2- 97/23/CE				
			Accepté par le CLAP :	25/11/1999
Sujet :	EES fabrication – Echantillonnage sur base statistique			
Question :	Comment définir, pour les essais de l'annexe I § 3.2.2, l'échantillonnage sur base statistique pour			
Question.	les équipements de catégorie I ?			
Réponse :	La règle d'échantillonnage sur base statistique pour les essais des équipements de catég de la responsabilité du fabricant. Cette règle peut être précisée dans une norme harmoni NOTE: La pratique industrielle française est suivant les équipements de retenir un équip sur 200 ou "racine cubique de n", si n est le nombre d'équipement du lot considéré. Modifications par rapport à la précédente version adoptée: Correction rédactionnelle en 16-09-2004.			